



**Compte-rendu de la réunion du  
Conseil d'Établissement exceptionnel  
de l'EGD de Tananarive  
16 décembre 2021**

Mme Lantiez, présidente, ouvre la séance extraordinaire à 16h25.

Ordre du jour :

- Projet de l'équipe EPS pour obtenir la labellisation « Génération 2024 »
- Présentation des scénarii à appliquer en cas de dégradation de la situation sanitaire

Le secrétariat est assuré par M. Gayet, proviseur adjoint, et Mme Mine, représentante des parents d'élèves pour l'APELFT.

**1. Projet de l'équipe EPS pour obtenir la labellisation « Génération 2024 »**

Un avis formulé par un vote doit être donné par le CE au projet de l'équipe EPS pour obtenir la labellisation « Génération 2024 » liée à l'organisation des JO par la France.

A noter que les quatre EPF sont déjà engagées dans cette démarche et que les éléments demandés par le cahier des charges pour la labellisation sont des actions déjà mises en place par l'équipe EPS.

Le représentant du SNALC demande s'il y aura des contraintes particulières à intégrer pour la labellisation, par exemple pour l'aspect paralympique.

Mme Lantiez précise que non car il s'agit essentiellement de mises en situation sportives paralympiques.

**Vote**

Contre : 0

Pour : 21

Abstention : 0

**Adoption du projet à l'unanimité.**

**2. Présentation des scénarii à appliquer en cas de dégradation de la situation sanitaire.**

En préambule, Mme Lantiez fait un point sur la situation au 16 décembre 2021 :

EPFa : aucun cas.

EPFb : 1 personnel positif et deux classes de maternelle fermées.

EPFc : 1 classe de maternelle fermée.

EPFd : 1 élève positif en maternelle et fermeture de sa classe.

Collège/lycée : 1 enseignant, 1 agent et 11 élèves positifs.

Les différents scénarii ont été présentés et amendés en CHSCT. Ils précisent les mesures importantes pour le fonctionnement des cinq sites en fonction de la dégradation de la situation sanitaire.

Tout n'est pas mentionné dans ces documents car plusieurs mesures sont précisées dans les protocoles sanitaires établis l'année dernière et mis à jour cette semaine. Ils seront diffusés à la communauté scolaire.

Pour le choix d'un des scénarii à appliquer, une réunion de la CHSCT et une du conseil d'établissement seront nécessaires. Ensuite, l'ambassade validera ou non les mesures proposées et l'établissement se chargera de leur application.

Lecture des scénarii par Mme Lantiez et amendement au fil de la discussion. Compte tenu de la différence de fonctionnement entre une EPF et le collège/lycée, deux séries de scénarii ont été rédigées. Chaque site peut appliquer un scénario différent en fonction de sa situation.

## **EPF**

Le représentant de l'ALEFAP estime que le LFT devrait proposer l'aide à la connexion à partir du scénario 3 car les élèves ne sont plus en présentiel à 100%.

Mme Lantiez rappelle que les élèves viennent à l'école une semaine sur deux et qu'ils peuvent donc récupérer des documents et du travail pour la semaine en distanciel. Elle rappelle également que les accords avec les opérateurs ne tiennent que lorsque l'ensemble des sites sont en distanciel 100%. Pour rappel, Orange offre 1Go de data hebdomadaire aux boursiers 100% et Telma offre 50% de 1 Go aux boursiers 100% (le LFT prenant à sa charge les autres 50%).

M. Martinaud, directeur de l'EPFd, précise que chaque site s'adapte aux cas particuliers des élèves. Il donne l'exemple de l'APE de son école qui a financé de l'aide à la connexion et évoque également le prêt de matériel possible.

Mme Lantiez rappelle que l'EPFd est l'école qui a été le plus loin dans l'EAD grâce à l'outil Beneylu.

Le représentant de l'ALEFAP précise que dès la fermeture de la cantine, les boursiers n'obtiennent dans les paniers de PPN que la moitié de la valeur du repas habituel.

M. Crenn, DAF adjoint, explique qu'il ne faut pas comparer le contenu des paniers de PPN distribués par le LFT et ceux distribués par les prestataires cantine dans les EPF. Ces derniers, comme toutes entreprises, doivent faire une marge. Ils sont donc un peu moins fournis mais le contenu n'est pas divisé par deux.

Le représentant de l'ALEFAP maintient que le contenu est divisé par deux et qu'un prestataire qui travaille pour le LFT a une position confortable qui devrait lui imposer de ne pas faire de marge.

La direction du LFT ne partage pas cet avis. M. Martinaud rappelle que les prestataires ont travaillé à perte lorsque les écoles n'accueillaient que les élèves de CM2. Mme Lantiez explique que le LFT a besoin de ces prestataires et qu'il faut les soutenir car leur situation

financière, comme beaucoup d'entreprises en période de Covid, est fragile. Elle insiste également sur un point : le LFT met en place la distribution de paniers de PPN alors que ce n'est pas dans les attributions d'un établissement. Il a fallu défendre le projet auprès de l'AEFE pour obtenir le droit de le mettre en place. Elle remercie d'ailleurs les personnels qui œuvrent à cette distribution alors que ce n'est pas leur travail. Elle remercie également les prestataires qui acceptent de le faire.

Par rapport au scénario 4, il est signalé que pour les enseignants, c'est un travail à temps complet puisqu'il faut assurer la continuité du travail afin d'éviter les coupures pour les groupes en EAD.

Mme Lantiez souligne le travail qui a été réalisé par rapport aux outils en distanciel afin de pouvoir mutualiser les ressources et les expériences entre les équipes au bénéfice des quatre écoles.

Une représentante de l'APELFT demande où en est l'enquête sur la connexion des élèves.

M. Martinaud explique qu'elle est en cours. A l'EPFd, il a une vision limpide car les outils numériques sont très utilisés.

Mme Lantiez précise que pour le collège/lycée, les retours des élèves sont en cours de traitement par la vie scolaire.

Un représentant de l'APELFT demande à partir de quel scénario la garderie s'arrêterait.

Ce sera à partir du scénario 4.

Un représentant du SNUIPP pose la question du nombre d'élèves dans les petits groupes (scénario 5 accueil possible de petits groupes d'élèves par les volontaires) car l'année passée, le nombre est parfois passé à 15 (avec un enseignant non vacciné) alors qu'au départ, on parlait de 5 élèves par groupe.

Mme Marfaing rappelle que c'est du volontariat donc on peut envisager augmenter un peu le nombre d'élèves. Mme Lantiez précise qu'il faut continuer à échanger avec les directions des écoles pour ne pas laisser les collègues devenir trop enthousiastes et se mettre en danger.

Une représentante du SGEN demande comment la piscine sera utilisée.

Mme Lantiez explique que les cours de natation se poursuivront mais qu'il faudra être très vigilant lors du passage dans les vestiaires et organiser le changement de tenue en petits groupes.

M. Martinaud rappelle qu'à partir du scénario 3 il n'y a plus de piscine car la priorité sera donnée aux cours en présentiel.

Une représentante du SGEN explique qu'il est difficile pour les enseignants qui ont une classe CM1/CM2 de faire cours dans le scénario 5, quand les CM2 sont en présentiel et les CM1 en distanciel.

Mme Lavergne, directrice de l'EPFb, précise que dans ce cas, un enseignant prend en charge tous les CM1 et un autre tous les CM2 comme cela a été fait à l'école B pendant l'EAD précédente.

Le représentant de l'ALEFAP estime dommageable pour les élèves qu'à partir du scénario 8 les paniers de PPN ne soient plus distribués et que l'établissement aurait dû trouver des solutions.

Mme Lantiez explique qu'à partir du moment où la circulation dans la ville est interdite par les autorités, la distribution des paniers de PPN devient impossible car cela nécessite que les parents et le personnel se déplacent et se concentrent au LFT ou dans les EPF. Elle rappelle encore une fois que ce dispositif de distribution a été longuement travaillé.

Mme Marfaing, DAF, rappelle que la bourse de demi-pension doit servir à fournir un repas et qu'il a fallu faire accepter qu'un panier de PPN était un repas pour rendre cette opération possible. En aucun cas, cette bourse ne peut être échangée contre des bons d'achats, ce n'est pas légal.

Le représentant de l'ALEFAP propose de voir avec les APE.

Un représentant de l'APELFT explique que si une association de parents souhaite organiser sa propre distribution de denrées, elle est libre de le faire.

### **Collège/lycée**

Au scénario 3, l'emploi du temps sera optimisé. Mme Lantiez rappelle que l'EAD ne peut pas être en visio à 100%. Il n'est pas conseillé de faire plus de 50% du temps EAD en visio (fatigue, concentration, consommation de data, etc.).

Le représentant de l'ALEFAP regrette qu'à partir du scénario 4 avec 50% de distanciel, aucune aide à la connexion ne soit proposée aux boursiers 100%. C'est une décision qu'il juge discriminante.

Mme Lantiez rappelle sa réponse précédente à la même question.

Le représentant de l'ALEFAP estime que le LFT étant le client il devrait imposer ses conditions.

Mme Marfaing rappelle que c'est un don de la part des opérateurs et non une prestation et que c'est très généreux de leur part. Les 50% pris en charge par le LFT représente une somme considérable.

Mme Lantiez maintient que les opérateurs ne sont pas tenus de fournir cette aide et que le LFT ne peut ni ne veut les y contraindre. Elle rappelle que, comme au premier degré, les situations individuelles sont prises en compte et qu'un accueil des élèves déconnectés est organisé très tôt et aussi longtemps que possible en cas de distanciel.

La représentante de l'APELFT demande combien d'élèves sont sans connexion.

Mme Lantiez rappelle l'information déjà donnée : l'enquête est en cours de traitement. Les résultats seront partagés.

Mme Marfaing précise que le travail sur l'aide à la connexion, au-delà de la négociation et du coût, est titanesque pour la vie scolaire. Les gens changent de puce sans arrêt et les numéros de téléphone à créditer ne fonctionnent plus ou sont liés à un téléphone basique ne permettant pas le travail à distance. Il faut recontacter chaque famille pour permettre que les datas soient crédités. Le déclenchement de cette aide doit aussi correspondre à la possibilité pour les équipes de la mettre en œuvre.

M. Herifidy, CPE, confirme le temps pris pour cet enregistrement des données.

Une représentante de l'APELFT demande si les APE pourront connaître les résultats de cette dernière enquête. Il lui est répondu que oui, une fois l'encodage terminé.

Le représentant du SNALC demande pour le scénario 6, pour la voie professionnelle, s'il s'agit toujours de petits groupes.

Mme Lantiez explique que oui car c'est le fonctionnement de la voie professionnelle qui veut cela.

La représentante du SNES, qui enseigne en voie professionnelle, dit avoir deux classes de 22 élèves alors que l'année passée, c'était maximum quinze élèves par groupe.

Mme Lantiez rappelle qu'on peut envisager de scinder le groupe de 22 en deux. Ne pas oublier que la majorité des élèves concernés sont internes.

Le représentant de l'ALEFAP demande si l'ambassade a des prévisions quant à la rentrée.

Mme Lantiez répond que non, c'est impossible, les écoles malgaches reprenant une semaine avant, il sera intéressant de noter ce qu'elles pourront faire.

Pour faire revenir les internes, il faut être sûr que ce soit possible, on ne peut pas les faire revenir pour repartir juste après.

Un représentant des élèves demande si, dans les scénarios 8 et 9, les déconnectés non boursiers reçoivent une aide à la connexion.

Mme Lantiez répond que non.

Un représentant des élèves demande si les options activables au premier degré sont aussi possibles dans le second (récréations décalées, entrées/sorties, etc.).

Mme Lantiez répond que c'est trop compliqué à cause de l'organisation de l'enseignement plus complexe qu'au premier degré et à cause du nombre d'utilisateurs accueillis sur le site d'Ambatobe. En revanche, le prêt de matériel est possible sur des situations très particulières.

Mme Lantiez lève la séance à 18h00.

Florent GAYET,

P.O

proviseur adjoint

Francoise MINE,

représentante des parents APELFT

Dominique LANTIEZ,

proviseure



